

Objet : **protocole sanitaire appliqué à la rentrée 2020.**

Règle n°1 : ne pas venir à l'école ou ne pas se rendre sur son lieu de travail si symptômes évoquant la COVID 19 et/ou en cas de fièvre (38C ou plus). De même, les élèves ayant été testés positivement au Covid-19 ou dont un membre du foyer a été testé positivement ne doivent pas se rendre dans l'établissement. La famille informe le chef d'établissement de la situation. Ces règles s'appliquent à l'ensemble du personnel.

L'accès au bâtiment pour les personnes extérieures (parents, intervenants extérieurs...) est possible après désinfection des mains et port du masque.

La distanciation physique d'1 mètre n'est plus obligatoire si elle n'est matériellement pas possible. Il convient de veiller à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Port du masque obligatoire dans tous les espaces du lycée.

Les gestes barrières : sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus.



❑ Lavage des mains à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir en rentrant chez soi (pas de distance physique aux sanitaires).

❑ Le port du masque

- Pour les personnels : obligatoire en présence des élèves, des parents et des collègues tant dans les espaces clos qu'à l'extérieur. (masques « grand public » fournis par l'EN pour ses personnels).
- Pour les élèves : obligatoire dans l'enceinte du lycée, dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs, sauf prise repas, la

nuit en internat et pour la pratique sportive (masques fournis par les parents).

- La ventilation des locaux 3 fois par jour au minimum durant 15 mns. A effectuer le plus souvent possible.

La limitation du brassage des élèves

Limiter dans la mesure du possible les regroupements et les croisements.

Port du masque durant les déplacements et dans les transports en commun.

Un sens de circulation est maintenu dans le lycée : les déplacements se font dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Nettoyage sols et grandes surfaces (tables, bureaux) 1 fois/jour.
Produit désinfectant à disposition des enseignants dans les classes.
- Nettoyage désinfectant des surfaces fréquemment touchées (portes, bureaux, poignées de portes 1 fois/jour.
- Tables réfectoire nettoyées et désinfectées après chaque service.
- Espaces collectifs autorisés (bancs, jeux, livres, petits matériels...).

➤ à l'internat

- Port du masque obligatoire pour tous les déplacements y compris dans les chambres et dans les lieux communs (foyer, salle de cinéma, sanitaires..).
- Tous les espaces communs (foyer, salle de cinéma, etc...) sont ouverts et accessibles après désinfection des mains.
- Aération des chambres par les élèves le matin ; ils referment les fenêtres avant de quitter leur chambre.
Les agents aèrent à nouveau les espaces lors du nettoyage des locaux.
- Les sanitaires et points de contact sont désinfectés une fois par jour. Du produit virucide est mis à disposition des assistants à différents endroits stratégiques.
- Une chambre est réservée pour les cas de suspicion COVID au niveau du dortoir des filles non occupé afin d'isoler la personne avant son retour chez elle. Un même espace se situe au niveau de l'infirmerie en journée.

➤ **Au service de restauration**

- Afin de limiter le brassage des élèves, le passage au self se fera par classe (groupes homogènes) selon un planning établi et affiché. La 1^{ère} semaine, les appels se feront au micro. Chaque classe restera groupée et mangera ensemble, aux mêmes tables.
- Pour permettre cette organisation, le service de restauration fonctionnera de 11h45 à 13h45 (12h00 – 13h15 en temps normal).
- Les usagers se désinfecteront les mains à l'entrée et à la sortie du self.
- Les adultes disposent de 2 pièces attenantes pour prendre leur repas.

Téléphone
02 99 75 07 97

Télécopie
02 99 75 58 08

Mél.
ce.0350709f
@ac-rennes.fr

2, rue du
Sergent Harris
BP 70609
35506 Vitré cedex

Formation, information, communication

- Information aux familles : site internet.
- Information-Formation des élèves dès le 1^{er} jour.

Le proviseur,

Michel AYMERICH